

RENTREE 2021

DOC'INFOS

Pour s'inscrire

- Jusqu'au 4 septembre pour les anciens élèves (uniquement élèves inscrit(e)s en 2020-21)
- Jusqu'au 9 septembre pour les nouveaux élèves

A noter !

- Les élèves nouvellement inscrits pour l'année 2020-21 en instruments recevront une confirmation d'inscription début septembre.
- A partir du 5 septembre la place dans la classe n'est plus garantie pour les anciens élèves.

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE :

<https://www.ville-wissembourg.eu/Arts-spectacles/Ecole-Municipale-Arts.html>



Chèque de 25€ par élève pour les frais d'inscriptions à déposer ou envoyer :
Ecole Municipale des Arts de Wissembourg, 15 rue de l'Etoile, 67160 Wissembourg
Ou
Mairie de Wissembourg, 11 place de la République, 67160 Wissembourg

Quelques points importants !

DU CHANGEMENT DANS LE CYCLE 2 EN MUSIQUE, MERCI DE BIEN LIRE LA PAGE SUIVANTE ET PAGE 5

- Une fois l'inscription faite, le dossier doit être absolument complété par l'envoi du chèque **de 25€** pour les frais d'inscription ; en cas d'impossibilité de faire un chèque, vous pouvez régler en liquide à la trésorerie de Wissembourg, en indiquant le nom de l'élève et pour « Ecole des Arts de Wissembourg ». Merci de le signaler dans la case « observation particulière du dossier d'inscription »
- LE DOSSIER SERA TOTALEMENT ACCEPTÉ A LA RECEPTION DES FRAIS D'INSCRIPTION.
- Dès le 1^{er} cours commencé, le trimestre est dû (une exception est faite pour le cycle éveil artistique en début d'année scolaire).
- **Les tarifs changent de présentation**, attention de bien les lire. Des aides peuvent être accordées avec le Pass culture pour les 18 ans et via le CCAS pour tout le monde (habitants de Wissembourg)
- Les tarifs sont indivisibles, quelque-soit les dérogations accordées, le tarif reste le même
- Vous êtes invités à lire le règlement intérieur disponible sur le site internet de la ville de Wissembourg
- Attention ! le cursus libre n'est valable que pour les adultes et à titre dérogatoire pour les élèves à partir du niveau 3^{ème} du collège.

Dates à retenir :

13 septembre : début des cours du pôle musique et danse
04 octobre : début des cours du pôle théâtre

CURSUS MUSIQUE

- Un élève du niveau CP (6-7ans) peut soit suivre que le cours d'initiation musicale soit commencer aussi un instrument (sous réserve de places disponibles), le tarif « 1^{er} cycle » sera alors appliqué.
- Un élève inscrit en initiation en 2020-2021 passera en **Cycle 1, année 1** en 2021-2022 avec 30mn de cours individuel d'instrument + 1h de formation musicale (cours collectif)
- A partir du CE1, tout élève débutant commence en Cycle 1, année 1

CYCLE 2 !

- Avec le cours d'instrument, l'élève doit choisir **obligatoirement** une pratique collective ou atelier.
- La formation musicale aura lieu chaque semaine mais durera 45 mn avec un module précis par trimestre

PLANNING COURS COLLECTIFS

Merci de mettre sur le dossier d'inscription 2 choix de créneau. Le nombre d'élèves est limité par classe ; en cas de créneau complet, les élèves inscrits en dernier seront mis automatiquement dans le créneau libre.

Selon les circonstances, ces plannings peuvent connaître des changements à la rentrée

Jardin, éveil et initiation musical

- Jardin musical (niveau moyenne section) : mercredi de 9h30 à 10h
- Eveil musical (niveau grande section): mercredi de 10h à 10h45
- Initiation musicale (niveau cours préparatoire) : lundi de 16h45 à 17h45 ou mercredi de 16h30 à 17h30

Formation Musicale (FM)

Cycle 1 Année 1 : mardi 16h30 à 17h30 ou mercredi de 11h à 12h ou mercredi de 14h à 15h
Année 2 : mardi 16h30 à 17h30 ou mercredi de 11h à 12h ou mercredi de 14h à 15h
Année 3 : lundi de 16h30 à 18h ou mercredi de 15h à 16h30
Année 4 : lundi de 16h30 à 18h ou mercredi de 15h à 16h30

Cycle 2 pratique collective et FM

Rappel : les élèves doivent choisir obligatoirement une pratique collective (voir liste et horaires à la page suivante ou page 5))

Pour la FM , les élèves sont répartis sur deux niveaux :

Cycle 2 phase 1 : années 1+2

Cycle 2 phase 2 : années 3+4

Pour savoir dans quelle phase est votre enfant, l'information sera donnée en fin d'année par les professeurs. Sinon n'hésitez pas à contacter l'école.

Créneaux à choisir pour la FM cycle 2

- Phase 1 (années 1+2) : lundi 18h à 18h45 ou mardi 17h30 à 18h15 ou mercredi 17h30 à 18h15
- Phase 2 (années 1+2): mardi de 18h15 à 19h ou mercredi 18h15 à 19h

Ecole Municipale des Arts de Wissembourg

- Le planning des cours individuels d'instruments se fait avec le professeur concerné (pour les nouveaux élèves les coordonnées seront communiquées après validation du dossier d'inscription).

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Le pôle musique de l'Ecole des Arts a la chance de posséder un grand nombre d'ensembles instrumentaux, selon les instruments, les niveaux ou les styles :

- ✓ **Harmonie junior** (à partir du cycle 1 jusqu'au milieu du 2^{ème} cycle) :
Mercredi de 16h30 à 17h30
- ✓ **Harmonie Municipale de Wissembourg** (à partir du milieu du 2^{ème} cycle) :
Mardi de 19h30h à 21h

- ✓ **Orchestre à cordes junior** (à partir du cycle 1 jusqu'au milieu du 2^{ème} cycle) :
Samedi de 10h à 11h
- ✓ **Orchestre de Chambre de Wissembourg** (à partir du milieu du 2^{ème} cycle)
Samedi de 14h à 15h
- ✓ **Ensemble de percussion** : à voir avec le professeur
- ✓ **Ensemble de guitare** : samedi de 12h à 13h
- ✓ **Ensemble de flûte traversière** (à partir du 2^{ème} cycle)
Samedi de 11h15 à 12h15
- ✓ **Ensemble jazz de l'école des Arts** (à partir du milieu du 2^{ème} cycle)
Mercredi de 18h à 19h30
- ✓ **Piano collectif** (à partir du 2^{ème} cycle) : créneaux à voir avec le professeur
- ✓ **Atelier « création »** (à partir de la fin du 1^{er} cycle) pour tous les instruments,
Mardi à 18h

THEÂTRE

Dans le cadre des enseignements artistiques, l'Ecole Municipale des Arts de Wissembourg vous propose trois ateliers par tranche d'âges :

Atelier junior (du niveau CE1 à 11 ans)

Lundi de 16h30 à 18h

Atelier Jeunes (de 12ans à 18 ans)

Lundis de 18h15 à 19h45

Atelier adultes (à partir de 18 ans)

Lundi de 20h00 à 21h30

A noter :

- Les groupes ont une limite d'effectifs
- Avec leurs professeurs, les élèves des ateliers théâtre proposeront un travail de présentation publique qui sera donné au mois de juin.
- Chaque participant bénéficie d'un billet (compris dans le tarif) pour trois spectacles de la saison.

La présence aux différentes représentations est obligatoire.

Ecole Municipale des Arts de Wissembourg

INFORMATIONS DANSE

Eveil chorégraphique (niveau grande section) : mercredi de 10h15 à 11h

Initiation chorégraphique (niveau cours préparatoire) : mercredi de 11h à 12h

Cycle 1

Année 1 : mercredi de 13h30 à 15h

Année 2 : lundi de 17h à 18h30 et jeudi de 17h à 18h30

Année 3 : lundi de 17h à 18h30 et jeudi de 17h à 18h30

Année 4 : mardi de 17h30 à 19h et mercredi 15h à 16h30

Cycle 2

Années 1 : mardi 17h30 à 19h et mercredi 15h à 16h30 + pointe mercredi de 16h30 à 17h

Année 2 +3 + 4 : mardi 19h à 20h30 et mercredi de 17h à 18h30 + 1 cours de pointes (demander au professeur) :

Pointes 1 : mercredi de 16h30 à 17H

Pointes 2 : jeudi 18h30 à 19h30

Pointes 3 : lundi 19h à 20h30

Danseur adulte intermédiaires + avancés

Jeudi de 19h30 à 21h

Lieux : les cours ont lieu dans la salle d'expression corporelle au 1^{er} étage du Gymnase, rue des Ecoles.

A NOTER (IMPORTANT) :

Le certificat médical redevient obligatoire pour tout le monde en début d'année scolaire (code de l'éducation article R352-2)

➤ Tenue de danse : les élèves ont l'obligation de se procurer la tenue exacte demandée par le professeur (*voir sur le site internet*).

Renseignements et coordonnées :

Ecole Municipale des Arts de Wissembourg

15 rue de l'Etoile, 67300 Wissembourg

03 88 53 78 01 ou ema@wissembourg.fr

<https://www.facebook.com/emawissembourg>

Découvrir les instruments

<https://padlet.com/emmw1/jn8vxfyir40d29cu>



CYCLE 2 EN MUSIQUE

A partir de la rentrée 2020, l'organisation du cycle 2 en musique change. Les élèves devront s'inscrire aux cours suivants :

- Cours d'instruments (45mn)
- Cours de pratique collective (orchestre, ensemble, etc.)
- Cours de formation musicale : module de 45mn par semaine (le thème de chaque module sera transmis à la rentrée, à l'inscription il faut juste choisir le créneau (voir page 2 ou ci-dessous)

Que choisir et pour quel instrument ? (les horaires sont dans le Doc'Infos page 2)

Pour les classes de violon, alto et violoncelle :

- Orchestre à cordes junior en année 1 et 2 du cycle 2
- Orchestre de chambre (à partir de la 3^{ème} année du cycle 2)
- Ensemble de jazz (à partir de la 3^{ème} année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

Pour la classe de guitare :

- Ensemble de guitare (à partir du début du 2^{ème} cycle)
- Orchestre à cordes junior
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

Pour les classes de clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, trompette, tuba/trombone :

- Harmonie junior en année 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie municipale de Wissembourg : à partir de la 3^{ème} année du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3^{ème} année du cycle 2)
- Ensemble de flûte traversière (uniquement pour la flûte traversière)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

Pour les classes de piano :

- Piano collectif (à partir du début du 2^{ème} cycle)
- Orchestre à cordes junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3^{ème} année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

Pour la classe de percussion :

- Ensemble de percussion (à partir du début du 2^{ème} cycle)
- Harmonie junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie municipale de Wissembourg : à partir de la 3^{ème} année du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3^{ème} année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

Pour la Formation Musicale : rappel des créneaux à choisir :

- Phase 1 (années 1+2) : lundi 18h à 18h45 ou mardi 17h30 à 18h15 ou mercredi 17h30 à 18h15
- Phase 2 (années 1+2) : mardi de 18h15 à 19h ou mercredi 18h15 à 19h